

DEVENIR MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE



DEVENIR MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

Finalité du métier de MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :



Le masseur-kinésithérapeute agit sur **les maladies et leurs lésions** mais participe surtout à **réduire les déficits fonctionnels** qu'elles entraînent. Enfin, avec l'ensemble des soignants, le patient et sa famille, le masseur-kinésithérapeute vise à minimiser les **situations de handicap** que vivra la personne malade dans ses relations sociales familiales, dans son milieu professionnel ou de loisir.

Métier de relation, de perception, d'évaluation, il demande de très bonnes aptitudes physiques et intellectuelles, avec un outil majeur à sa disposition : **LA MAIN**.

La profession de MASSEUR-KINESITHERAPEUTE :

La profession de masseur-kinésithérapeute est très attirante pour les jeunes car ses études sont relativement courtes (4 ans après une 1ère année de PASS ou LAS validée) et basées sur l'alternance de cours et d'un très grand nombre de stages en milieu de soin. De plus, les possibilités de travail sont ensuite valorisantes, nombreuses et variées : c'est pourquoi la sélection est difficile.

Le métier :

Le métier consiste principalement en l'exercice libéral (« avoir son cabinet ») choisi par 75 à 80 % des jeunes professionnels sous forme de remplacements, ou comme assistant, ou par une installation individuelle. L'investissement dans un cabinet est une décision importante, sur le plan financier comme sur le plan des responsabilités. Il faut assurer des soins à domicile et dans un cabinet dont l'équipement doit permettre de mettre tous les moyens possibles au service des patients. La couverture de tout le territoire est alors une nécessité de santé publique qui n'est pas encore parfaitement assurée dans tous les départements.

L'exercice salarié, en centre hospitalier ou en centre de rééducation se réalise :

A l'hôpital : le masseur-kinésithérapeute est intégré à une équipe souvent très spécialisée dans l'un des nombreux domaines où la kinésithérapie permet de participer efficacement à un projet de soin spécifique plutôt tourné vers l'urgence des lésions (neurologie, pédiatrie, traumatologie, gériatrie, rééducation cardio-respiratoire par exemple).

Après son hospitalisation le patient peut être adressé au **Service de rééducation à l'hôpital ou en centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle**, où le masseur-kinésithérapeute est membre d'une équipe pluridisciplinaire centrée sur la rééducation et la réadaptation, avec des durées de séjours plus longues et un matériel plus spécifique.

Les autres « pistes » d'exercice sont : Le milieu du sport, la prévention, par exemple en entreprise ou à l'école, l'animation de groupes de gymnastique rééducative, l'action humanitaire, la recherche ou la formation etc.



LA FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Tous les étudiants futurs masseurs-kinésithérapeutes sont sélectionnés après une année universitaire validée, (L1), PASS, LAS et en regard du numerus clausus pour chaque parcours.

La formation en masso-kinésithérapie, en quatre années impose aux étudiants d'être acteurs de leur formation car il s'agit d'un apprentissage de type « universitaire » et « professionnel ».

Le premier cycle permet l'acquisition de compétences théoriques en santé (anatomie, physiologie, santé publique, psychologie...) et de compétences techniques (massage thérapeutique, thérapie manuelle, gymnastique médicale, évaluation du patient).

Le deuxième cycle aborde les compétences de rééducation et les cours théoriques concernant les pathologies spécifiques relevant de notre référentiel métier.

Les stages sont un temps important de la formation et se réalisent pendant les quatre années de la formation surtout dans la région niçoise, mais aussi en PACA ou exceptionnellement dans d'autres régions de France.

L'évaluation des compétences est semestrielle, de type universitaire, consistant en épreuves théoriques et pratiques, ou par la production de travaux personnels ou de groupes.

Les études sont sanctionnées par un diplôme d'état où le taux de réussite est proche de 100 %. De même, actuellement, 100 % des nouveaux diplômés trouvent un travail immédiatement après la fin des études.

L'institut de formation en masso-kinésithérapie Niçois :

L'IFMK niçois est un institut de statut associatif à but non lucratif, et établissement «composante» d'Université Côte d'Azur. Les droits d'inscription s'élèvent à 4800 € par année (montant susceptible de modification à la rentrée prochaine). Une partie du financement est assurée par la Région Sud PACA et la Collectivité de Corse afin de limiter le reste à charge de l'étudiant.



Les conditions générales d'entrée à l'IFMKN :

L'admission à l'IFMKN se réalise après une 1^{ère} année de licence validée (PASS ou LA.S). Le numerus clausus pour la formation en masso-kinésithérapie est fixé par le Ministère de la Santé. L'IFMKN est agréé pour **103 places (97 étudiants issus de Nice et 6 étudiants issus de l'université de Corte).**

L'IFMKN peut admettre jusqu'à 6 étudiants dérogatoires (en regard de l'Article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 et sous réserve de réussite à l'examen d'admission), jusqu'à 4 étudiants diplômés MK hors UE (en regard de l'Article 27 de l'arrêté du 2 septembre 2015 et sous réserve de réussite à l'examen d'admission).



Contact : administration de l'IFMK :

15 boulevard Général Louis DELFINO, 06300 Nice
04 89 15 38 90



ifmk.nice@univ-cotedazur.fr



medecine.univ-cotedazur.com/etudes/masso-kinesitherapie